

Site internet

fnme-cgt.fr

Réseaux sociauxf FNME-CGT
t @FNMECGT
i fnmecgt

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ = 0,18€^{TTC}/KWH* AVEC LA FNME-CGT, C'EST LE JUSTE PRIX POUR TOUS LES CONSOMMATEURS !

En pleine période de trêve hivernale et face aux effets dévastateurs des événements climatiques (Tempêtes Ciaran et Domingos, crues dans le Sud-Est, etc.), la nécessité d'un service public de l'énergie n'est plus à démontrer. Comme l'eau, l'électricité et le gaz sont des biens de première nécessité dont les citoyens ne doivent pas être privés.

En France, il est urgent de sécuriser le service public de l'énergie et d'en assurer l'accès à tous les citoyens ! Outre les aspects techniques et surtout la baisse des factures, le service public doit s'organiser dans la proximité avec la réouverture des agences locales.

Pendant que les Électriciens et Gaziers donnent du sens au service public parfois au péril de leur vie, le président de la République et ses ministres feraient mieux, plutôt que de parader, de porter la sortie du marché de l'énergie et de réelles politiques publiques pour préserver et protéger les citoyens. Le retour à un Etat stratège est indispensable pour retrouver une indépendance énergétique et pour maîtriser les prix.

Les représentants du personnel au CSEC d'EDF SA l'ont compris, c'est pourquoi, ils proposent ce mardi 7 novembre 2023, par voie de presse, un modèle et un tarif de l'électricité autour de 0,2€^{TTC}/KWh, abonnement compris, pour tous les citoyens.

Sur la base des éléments du CSEC d'EDF SA, la FNME-CGT s'oppose aux mots de la Ministre de la Transition Énergétique qui annonce déjà une augmentation probablement « contenue » de 10% du TRVE début 2024. Personne n'oublie les +25% en 2023 alors que 2022 marquait déjà une hausse de 4% et la suppression du TRV gaz au 1^{er} juillet 2023. Charge au gouvernement de venir expliquer aujourd'hui, où passe le delta entre un coût juste à 0,18€^{TTC} et un prix à 0,25€^{TTC} dans le meilleur des cas (Particuliers toujours au tarif régulé) : C'est a minima 35Mds€/an payés par les « clients » pour faire uniquement vivre le marché de l'énergie !

La FNME-CGT va même plus loin dans sa proposition d'un tarif réglementé pour tous les usagers (particuliers, collectivités, bailleurs sociaux, associations caritatives, PME, artisans, industriels...) et propose une baisse encore plus forte ! En appliquant une TVA à 5,5% (Bien de première nécessité) cela permettrait d'atteindre 0,18€^{TTC}/KWh* abonnement compris, et incluant même 0,01€/KWh de « performance énergétique » de l'habitat (Soit 5Mds €/an). Ceci ramènerait le tarif au 31 juillet 2021 et représenterait, à date, donc une réduction moyenne de plus de 25 % !

Ce travail étant abouti pour l'énergie électrique, la FNME-CGT travaille à un modèle plus juste et transparent pour le Gaz qui sera rendu public dans les semaines à venir.

Pour aller encore plus loin, fondamentalement, il faut en finir avec le principe de la facture qui relègue les citoyens à de simples « clients ». Si nous voulons un véritable Service Public de l'Énergie, il faut mettre en place un principe de « participation ou contribution » où les usagers sont acteurs de la gestion et de l'organisation du secteur.

Pour la FNME-CGT, avec son Programme Progressiste de l'Énergie, d'autres solutions sont possibles ! Les propositions tarifaires, la sortie du marché de l'énergie et le renforcement de la maîtrise publique du secteur sont des vecteurs essentiels pour l'avenir du service public et pour la baisse des prix de l'énergie.**

*Notre construction du tarif réglementé reflète les coûts de production, transport, distribution, commercialisation avec une part pour les investissements du secteur, une part pour la performance énergétique ainsi qu'une baisse de la TVA à 5,5%

**Contrairement aux dires de la ministre, le marché ne cadre en rien les solidarités entre Etats qui peuvent l'être par des coopérations.